

## LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

### DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

- Copie intégrale de l'acte de mariage (datant de moins de trois mois) A demander à la mairie du lieu du mariage.
  - Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des époux (de moins de trois mois) : A demander à la mairie du lieu de naissance.
  - Copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant (de moins de trois mois) : A demander à la mairie du lieu de naissance.
  - Pièces d'identité de chacun des époux (avec photographie : carte d'identité, passeport, ...) : Pièce restituée lors du rendez-vous.
  - Livret de famille : Pièce restituée lors du rendez-vous.
  - Le cas échéant, copie du contrat de mariage.
  - Principaux justificatifs des ressources de chaque époux (bulletins de salaire, de retraite, relevés de situation Assedics, attestation CAF,...).
  - Principaux justificatifs des charges de chaque époux (quittance de loyer, encours de crédit immobilier, à la consommation,... )
-